

Priorités 2009-2012 du Conseil d'Etat en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme selon décision du 4 mars 2009

Sommaire

	Page
Préambule	2
1. Introduction	2
1.1 Cadre institutionnel et finalité	2
1.2 Situation démographique	2
1.3 Enjeux généraux	4
1.4 Principes d'action	5
2. Priorités	6
2.1. Langue et formation	6
2.1.1 Situation actuelle	6
2.1.2 Objectifs	8
2.1.3 Nouvelles mesures	8
2.1.4 Budget 2009	9
2.2. Marché du travail	10
2.2.1 Situation actuelle	10
2.2.2 Objectifs	12
2.2.3 Nouvelles mesures	12
2.2.4 Budget 2009	14
2.3. Politique d'accueil	14
2.3.1 Situation actuelle	14
2.3.2 Objectifs	14
2.3.3 Nouvelles mesures	14
2.3.4 Budget 2009	15
2.4. Cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines	15
2.4.1 Situation actuelle	15
2.4.2 Objectifs	16
2.4.3 Nouvelles mesures	16
2.4.4 Budget 2009	16
2.5. Ecole, famille, égalité	17
2.5.1 Situation actuelle	17
2.5.2 Objectifs	19
2.5.3 Nouvelles mesures	20
2.5.4 Budget 2009	20
2.6. Prévention du racisme et compréhension interreligieuse	20
2.6.1 Situation actuelle	20
2.6.2 Objectifs	22
2.6.3 Nouvelles mesures et délai de réalisation	22
2.6.4 Budget 2009	22
2.7. Récapitulation des nouvelles mesures et budget global	23-25
2.8. Conclusion	26

Préambule

Comme le lui demandent la Constitution vaudoise et la loi du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers, le Conseil d'Etat, dans un souci de cohérence des projets et de gestion des mesures à moyen terme, a fixé ses priorités jusqu'en 2012 en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, ce dans six domaines principaux.

Les domaines retenus en priorité sont :

1. «Langue et formation»,
2. «Marché du travail»,
3. «Politique d'accueil»,
4. «Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines»,
5. «Ecole, famille, égalité»
6. « Prévention du racisme et compréhension interreligieuse».

Pour chacun de ces domaines, le Conseil d'Etat dresse un bilan actuel, les objectifs à atteindre et propose de nouvelles mesures.

1. Introduction

1.1. Cadre institutionnel et finalité

En réponse aux exigences légales contenues, d'une part, dans la loi du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR, RSV 142.52) et, d'autre part, dans les nouvelles dispositions fédérales en matière d'intégration (LEtr, OIE, OASI)¹, le Conseil d'Etat entend fixer les priorités de son action en la matière pour la durée de la législature 2007 -2012.

La finalité de ce document est donc de présenter les lignes directrices, les priorités de la politique cantonale d'intégration, les objectifs concrets à atteindre, les principales mesures en cours, de même que les nouvelles mesures proposées, les moyens qui sont affectés à chaque thématique et un calendrier de réalisation.

Ce document doit être compris comme un véritable plan d'actions dans les domaines de la langue et de la formation, du marché du travail, de la politique d'accueil des étrangers, de l'intégration dans les quartiers, de la vie familiale, de la religion et enfin de la prévention du racisme. Avant d'aborder chacun de ces thèmes dans le détail, la situation démographique de notre canton sera brossée et un certain nombre d'enjeux généraux seront présentés.

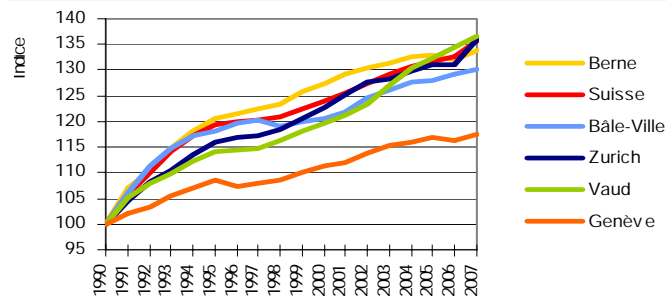
1.2. Situation démographique

Le canton de Vaud, si l'on excepte les cantons-villes de Genève et de Bâle qui ont des situations particulières, est le canton dans lequel la proportion de la population étrangère est la plus importante de Suisse (29% de la population résidente permanente, soit 191'613 personnes). Cette population se caractérise par une grande diversité ethnique.

¹ ODM, (2007), Rapport à l'intention du Conseil fédéral sur la nécessité d'agir et sur les mesures relatives à l'intégration des étrangers. ODM, (2006), Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration, Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), Berne.

Plus de 175 nationalités différentes se côtoient et coexistent dans le canton. Une des caractéristiques marquantes est également la dispersion géographique des populations étrangères puisque toutes les communes comptent une part significative d'étrangers. Outre le district de l'Ouest lausannois (43% de population résidente étrangère) ceux d'Aigle, de Lausanne, de Nyon et de la Riviera-Pays-d'Enhaut accueillent une proportion de la population étrangère supérieure à la moyenne cantonale.

Evolution indexée de la population résidente permanente étrangère, Vaud et quelques cantons, 1990 = indice 100

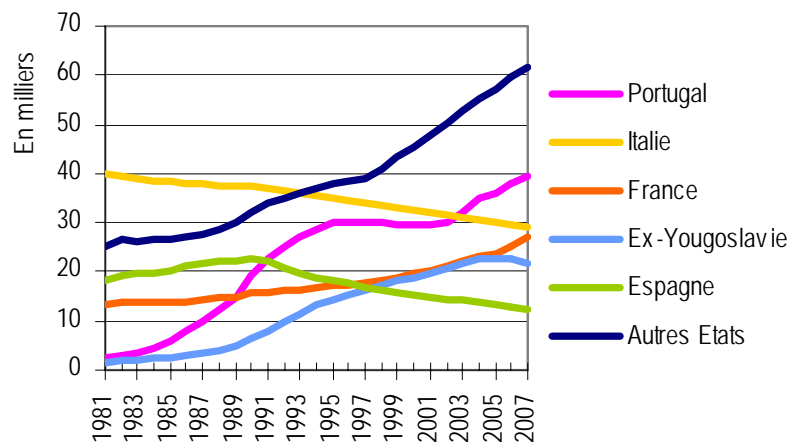


Source : Office fédéral des migrations

La population étrangère du canton de Vaud augmente de surcroît de façon plus soutenue que la moyenne suisse, et plus particulièrement depuis 2002 suite à l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Entre 2002 et 2007, le canton de Vaud totalise ainsi 18% de l'accroissement total de la population étrangère en Suisse (+27'400 personnes), juste derrière le canton de Zurich (20%) et loin devant celui d'Argovie (8%).

Les cinq communautés principales sont les Portugais (21% des étrangers), suivis par les Italiens (15%), les Français (14%), les Serbes (y compris les Kosovars) (8%) et les Espagnols (6%).

Population résidente permanente étrangère par nationalité, Vaud



Source : Office fédéral des migrations

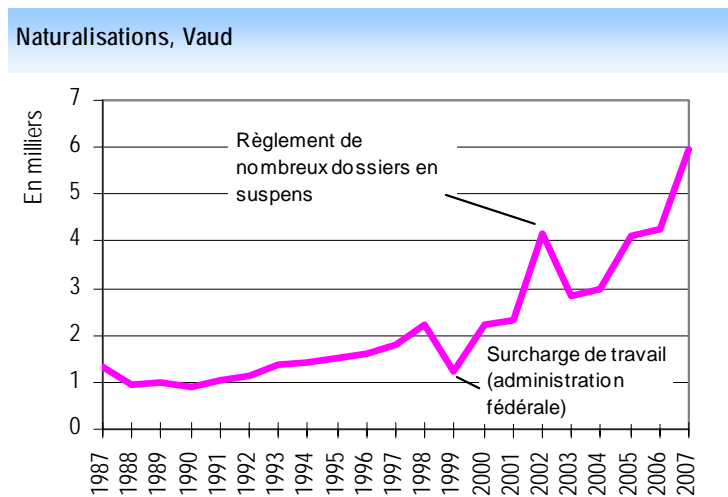
Parmi les arrivées de l'étranger, le motif d'immigration principal est l'activité lucrative (36% des entrées en 2007), le regroupement familial (31%), et la formation (25%). La formation est une particularité vaudoise puisque le canton accueille à lui seul presque un tiers (31% en 2007) des étrangers entrant en Suisse pour ce motif. En 2007, le canton a accueilli 20'300 (20'312) personnes étrangères.

Le nombre de demandes d'asile en Suisse évolue principalement en raison de facteurs conjoncturels. Si l'immigration liée à l'asile, particulièrement importante dans les années nonante en raison des guerres des Balkans, s'est notablement réduite jusqu'à fin 2007, elle connaît à

nouveau une forte augmentation depuis le deuxième semestre 2008. Dans le canton, le nombre de requérants d'asile, qui s'élevait à 12'000 personnes en 1999, est descendu à moins de 5'000 à fin 2007. Cependant, le nombre de requérants d'asile attribué au canton de Vaud a récemment à nouveau augmenté. Il est ainsi passé de 346 au premier semestre 2008 à 753 au 2^{ème} semestre (+ 118%). Cette progression résulte notamment de la hausse du nombre de requérants somaliens, nigériens, sri lankais et érythréens.

La population étrangère se distingue par une prédominance masculine et une structure par âge plus jeune que la population suisse, car les immigrants sont principalement des actifs. Elle tend toutefois à se féminiser et à subir les effets du vieillissement démographique en raison de la diversification des motifs d'arrivée (davantage de regroupements familiaux) et de l'ancienneté de certaines communautés.

Le nombre annuel de naturalisations augmente depuis les années nonante et a été multiplié par trois dans le canton depuis 1997. En 2007, 5'950 personnes sont devenues Suisses, soit 3,1% de la population étrangère, ce qui représente un record absolu pour le canton. Les naturalisations contribuent en grande partie à l'accroissement de la population de nationalité suisse : sans leur apport, celle-ci diminuerait depuis de nombreuses années.



Source : Office fédéral des migrations

Les mariages binationaux unissant des Suisses et des étrangers sont en augmentation dans le canton, tandis que la part des mariages entre deux ressortissants suisses diminue. Sur les 18'500 mariages enregistrés entre 2003 et 2007, 39% sont des mariages entre Suisses, 42% sont des unions binationales et 19% sont des unions entre étrangers.

Parmi les ménages étrangers (70'500 dans le canton en 2000), les familles avec enfants sont très représentées (44% des ménages privés contre 30% pour les Suisses). En revanche, le poids des couples sans enfant est moindre (21% contre 27% pour les Suisses), de même que celui des personnes seules (31% contre 40%).

1.3. Enjeux généraux

L'intégration des étrangers et la prévention du racisme représentent des enjeux politiques et sociaux importants pour les années à venir. La société vaudoise est très diversifiée, non seulement du point de vue des origines nationales, mais aussi des langues pratiquées, des parcours migratoires, des appartenances religieuses. Cette diversité est une richesse, mais aussi un défi.

L'intégration des étrangers est en premier lieu un objectif social global². L'intégration vise à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles communes, ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Ce processus d'ajustement réciproque doit permettre aux étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle sur le principe de l'égalité des chances (LIEPR). Il suppose, d'une part, que les étrangers sont disposés à s'intégrer et, d'autre part, que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard en leur assurant un accès équitable aux prestations de l'Etat. La prévention du racisme vise quant à elle à prévenir toutes les formes de discrimination raciale³. Ce deuxième volet de la politique cantonale est très important dans une société diversifiée aussi bien au niveau culturel, religieux que des origines nationales ou ethniques de ses habitants.

Confrontés de longue date à la présence importante de personnes de nationalités et de cultures différentes, les services de l'administration vaudoise adaptent leurs prestations et mènent depuis longtemps une réflexion sur la meilleure manière de les dispenser aux personnes étrangères et de leur en assurer l'accès. Toutefois, il n'existe pas réellement de vue d'ensemble des mesures prises, ni de véritable plan d'action dans le domaine. L'élaboration de ce document a donné lieu à une participation active des différents départements avec une liste importante des différentes mesures déjà mises en place qui ne seront pas présentées in extenso, mais seulement de manière résumée dans le présent document.

L'intégration des étrangers et la prévention du racisme sont des tâches transversales qui ne peuvent se limiter aux actions menées par un seul service ou même par l'administration cantonale vaudoise puisqu'elles impliquent tous les segments de la société. De ce fait, la réalisation des mesures présentées dans ce document repose sur une collaboration et une implication des partenaires concernés, notamment des départements directement compétents.

Il en découle un travail de collaboration et de coordination entre les acteurs de la société civile (les organisations d'étrangers, les organisations spécialisées), les communes et les services cantonaux. La coordinatrice cantonale en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme selon les dispositions de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (ci-après la coordinatrice, LIEPR) assume cette fonction de relais, de promotion et de coordination auprès des différents partenaires. Plus précisément, le Conseil d'Etat a défini le rôle de la coordinatrice (art. 11 du RLIEPR) comme suit : pilotage et orientation stratégiques des mesures d'intégration, conception d'un programme cantonal de mesures, communication et formation. Le Bureau de la coordinatrice est également un centre de compétences en matière d'intégration (conseils et orientations personnalisés), ainsi que le service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration des migrants (gestion des programmes et financements fédéraux d'intégration). La Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) opère comme caisse de résonance des principales organisations de personnes immigrées et des différentes régions du canton avec une représentation des villes et des commissions consultatives locales. Elle a un rôle d'expertise au sens de la LIEPR.

1.4. Principes d'action

L'Etat de Vaud veut affirmer sa volonté d'agir dans le domaine de l'intégration des étrangers et la prévention du racisme principalement afin d'améliorer la cohésion sociale parmi et avec l'ensemble de la population suisse et étrangère vivant dans le canton.

- Optimisation de l'information et amélioration de l'accès aux offres existantes.
- Réciprocité des droits et des devoirs.

² ODM (2008), Directives fédérales relative à l'application de l'ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007 (RS 142.205).

³ « Le racisme, entendu comme «discrimination raciale», vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique », article 1, alinéa 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965.

- Optimisation des ressources et subsidiarité des nouvelles mesures envisagées avec les offres existantes, notamment dans les différents départements.
- Amélioration de la coordination horizontale (interdépartementale et CSIR-EVAM) et de la coordination verticale : confédération - canton – communes.

2. Priorités

2.1. Langue et formation

2.1.1 Situation actuelle

En Suisse, 9% (10% dans le canton de Vaud) de l'ensemble de la population résidante parle une langue principale qui n'est pas une des langues nationales. Parmi la population étrangère, le nombre de personnes qui parlent une langue nationale comme langue principale est passé de 57% en 1990 à 62% en 2000. Cette progression s'explique par l'augmentation de l'immigration en provenance de pays germanophones, francophones et italophones, ainsi que par l'intégration des étrangers de la deuxième génération qui maîtrisent la langue locale vu leur scolarisation en Suisse.

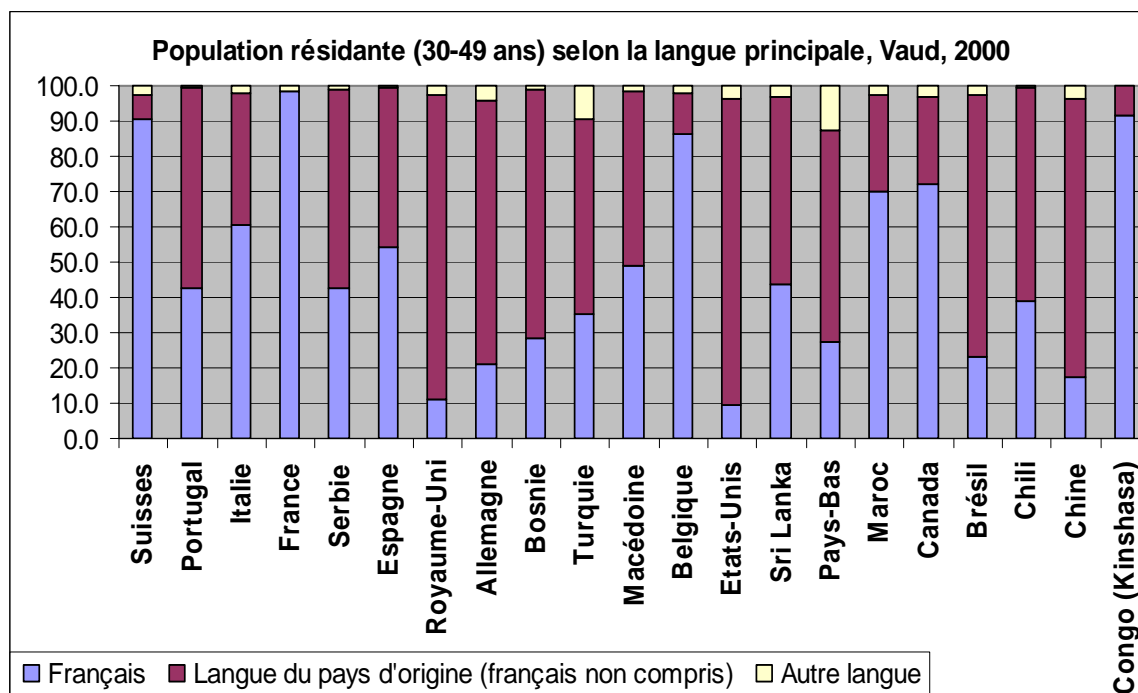
La vague d'immigration récente, quant à elle, utilise plus fréquemment une langue non nationale. C'est pourquoi, parmi les étrangers d'origine ex-yougoslave, portugaise, espagnole et turque, la proportion de personnes ayant indiqué qu'elles parlaient une langue non nationale comme langue principale en 2000 est comprise entre 42% et 49% dans le canton (contre 55% au niveau national).

Dans le canton de Vaud, une progression est constatée dans la pratique du français : 67% des personnes étrangères sont de langue principale française en 2000, contre 56% en 1990. Italiens et Espagnols comptent plus de 50% de francophones, et les Africains⁴ plus de 70%. Alors que l'usage de l'italien et de l'espagnol a nettement diminué, tout comme le portugais (en lien avec leur ancienneté dans le canton), la pratique des langues de l'ex-Yougoslavie et de l'albanais a augmenté, à l'instar de l'anglais. Un faible niveau de formation, des possibilités limitées d'utiliser la langue française et une mauvaise maîtrise de la langue d'origine représentent des éléments qui freinent l'acquisition de compétences linguistiques en français.

A ce titre, dans le canton de Vaud, les niveaux de formation sont contrastés selon la nationalité. Les extra-Européens, qui sont aussi nombreux que les Suisses à disposer d'un diplôme de degré tertiaire sont en moyenne mieux formés que les Européens de l'Union Européenne (UE-27). Le niveau de qualification est particulièrement élevé pour les Nord-américains et les Belges, tout comme pour les Britanniques, les Allemands, les Néerlandais et les Chinois (entre 60% et 70% des 30-49 ans ont un diplôme tertiaire en 2000).

A l'autre extrémité, les Portugais enregistrent un niveau très bas (seuls 3% des 30-49 ans sont munis d'un diplôme tertiaire), de même que les Bosniaques, les Turcs, les Macédoniens et les Sri Lankais (moins de 10%); la plupart ne bénéficient en effet d'aucune formation post-obligatoire.

⁴ Il est important de noter que près de 10'500 personnes sont regroupées sous la catégorie « Africain», soit 5% environ de la population étrangère du canton. Ces personnes sont originaires de près de 55 pays différents. Dans le canton de Vaud, les communautés statistiquement les plus importantes proviennent du Maroc (1'675), de la République Démocratique du Congo (Kinshasa, ex-Zaire, avec 1'284 personnes), de Tunisie (1'171), du Cameroun (991), d'Algérie (885), de l'Angola (618), du Cap Vert (451) et d'Ethiopie (395).



Une partie de la population étrangère se caractérise par un faible niveau de formation, ainsi que par une maîtrise insuffisante de leur langue maternelle (langue d'origine), ce qui constitue généralement un obstacle à l'apprentissage du français (manque de bases grammaticales). Une autre partie de la population bénéficie d'un haut niveau de qualification. Cela peut vouloir dire une insertion professionnelle dans un cadre de travail international (multinationales, EPFL) caractérisé par l'anglais comme langue véhiculaire.

Un des motifs principaux d'établissement dans le canton est le regroupement familial, faisant apparaître les groupes cibles⁵ suivants :

- Les conjointes sans activité lucrative et avec enfants en bas âge.
- Les jeunes adultes qui immigreront en Suisse à la fin ou après les années d'école obligatoire.
- Les personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail. Sont concernées en particulier les personnes disposant de peu de temps et de moyens pour une formation en langue (les *working poor*, les parents, etc.).

Cours de français de niveau élémentaire et initiation à la vie quotidienne

Le Grand Conseil a accepté, à la fin 2006, d'inscrire au budget 2007 de l'Etat de Vaud un montant de 200'000 francs destiné spécifiquement aux « cours de français pour des migrants ». En 2007, le financement cantonal a permis de développer 8 nouveaux projets pour un montant de 160'000 francs et de co-financer 6 projets qui bénéficiaient déjà d'un financement de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour un total de 40'000 francs. Ces nouvelles offres ont permis de renforcer les cours intensifs et semi intensifs, ainsi que les offres ciblées pour les groupes spécifiques (notamment les femmes avec enfants en bas âge) en soutenant des cours avec garde d'enfants dans l'agglomération lausannoise. De nouveaux projets ont également pu être développés à Vevey, Moudon, Yverdon-les-Bains et Nyon.

⁵

« On parle également de « personnes à risque d'exclusion », définies comme personnes faiblement qualifiées, qu'elles soient salariées, demandeuses d'emploi, chômeuses ou sans activité rémunérée. Ce terme comprend également les personnes faiblement entourées socialement ou professionnellement ». Dans *La politique cantonale de préformation des non francophones à risque d'exclusion*, Commission externe d'évaluation des politiques publiques, Genève, 2005

Offre lacunaire en matière de formation linguistique

Différentes régions du canton n'ont en revanche toujours aucune offre de cours de français de niveau élémentaire pour les adultes.

Dans chacune des régions où un tel cours a été mis en place, l'offre reste insuffisante ; les listes d'attentes sont importantes, ce qui implique un délai de plusieurs mois pour les étrangers intéressés. Très souvent dépendantes du travail de bénévoles, les offres nécessitent un travail soutenu de coordination au niveau cantonal afin de renforcer la qualité et améliorer les méthodes d'évaluation des niveaux acquis. Comparativement, en 2007, le nombre de nouveaux arrivants dans le canton s'élève à 20'312 personnes étrangères, dont il est très difficile d'estimer sur la base des éléments statistiques à disposition le nombre de personnes non francophones.

Concept cantonal pour les cours de français pour l'année 2007

Un concept de cours de français a été élaboré début 2007 afin de pouvoir procéder au financement des projets selon la volonté du Grand Conseil. Ce concept devra être adapté en fonction des exigences des nouvelles normes fédérales et du nouveau programme fédéral en matière d'intégration. Une réflexion est menée sur ce concept avec les institutions prestataires de cours (Français en Jeu, Appartenances, Pôle Sud, Caritas, Service de la Planchette, réunies dans une Plateforme pour les cours de français).

Programme cantonal de mesures 2009-2011

Un programme de mesures pour favoriser l'apprentissage de la langue et la formation a été élaboré par la coordinatrice cantonale sur la base d'information récoltées auprès des différents partenaires (communes, organisations prestataires et organisation de personnes immigrées).

Il fixe des objectifs précis pour les trois prochaines années, ainsi que des étapes de réalisation. Un appel d'offre public ainsi qu'une séance d'information aux différents partenaires ont été organisés par la coordinatrice cantonale début octobre 2008 de manière à présenter les principaux axes du programme cantonal.

2.1.2 Objectifs

- Renforcer l'autonomie des personnes allophones dans la vie quotidienne, notamment dans leurs démarches auprès des administrations locales et cantonales.
- Développer l'offre de français de niveau élémentaire pour les groupes cibles et dans les régions périurbaines.
- Etendre les offres pour l'apprentissage précoce du français, notamment dans le cadre de projets parent-enfant en âge préscolaire (avant le cycle initial).
- Améliorer la coordination des offres.
- Professionnaliser l'offre.
- Développer la qualité des cours (formation des enseignants en français langue d'accueil).

2.1.3 Nouvelles mesures

- Amélioration du diagnostic des lacunes en matière d'apprentissage du français pour les personnes allophones dans le canton de Vaud et renforcement du dispositif d'apprentissage.
- Information systématique sur les offres de cours de français.
- Examens et financement des projets déposés.
- Séances de coordination avec les partenaires et les départements concernés.
- Renforcement de la qualité des cours.
- Evaluation du programme cantonal de mesures.
- Dispositif commun d'orientation des personnes.

Etapas de la réalisation	Délai
Entretiens évaluatifs sur les besoins en la matière en rapport avec les régions prioritaires	Janvier 2009
Information systématique sur les offres de cours de français avec la distribution d'une brochure à tous les nouveaux arrivants	Mars 2009
Examens et financement des projets déposés par les partenaires selon l'appel d'offre lancé en octobre 2008	Mars 2009 et Juin 2009
Coordination avec les partenaires et les départements concernés visant une plus grande accessibilité des cours	Juin 2009 à décembre 2009
Renforcement de la qualité des cours (formation des enseignants, utilisation d'outils communs dans la certification et moyens d'enseignement adaptés aux différents publics cibles)	Juin à décembre 2009
Amélioration du système de suivi des compétences acquises par les participants	mi-2010
Continuité du renforcement de la qualité des cours	2010
Rapports annuels d'évaluation des mesures et de suivi des objectifs du programme cantonal à la Confédération	Mars 2009, 2010, 2011, 2012
Evaluation de la mise en place du programme cantonal	2010
Mises en place d'un dispositif d'orientation des personnes	2011
Coordination des cours	2011

2.1.4 Budget 2009

Le canton de Vaud a doublé son budget dans le domaine « langue et formation » pour atteindre une somme de 450'000.- francs en 2009. Le Conseil d'Etat a adopté le 17 décembre 2008 la convention entre l'Etat et la Confédération visant à encourager l'acquisition des connaissances linguistiques et la formation des personnes immigrées dans le canton. Sur la base du programme de mesures proposé par le canton, l'entier de l'enveloppe fédérale a pu être obtenue, soit un montant de plus de 700'000 francs par an et ce, de 2009 à 2011. Cette enveloppe financera 45% des mesures, dont les 55% restant seront assumés à parts égales par le canton et les communes ou des tiers. En tout, le programme cantonal pourra compter pour son développement d'un total de plus de 1,5 million par année et ce, jusqu'à fin 2011.

2.2. Marché du travail

2.2.1 Situation actuelle

Dans le canton de Vaud, les effectifs de travailleurs étrangers sont en constante augmentation, avec une tendance renforcée depuis les Accords bilatéraux Suisse-UE. En 2007, la population active étrangère du canton de Vaud s'élève à 114'700 personnes, ce qui représente le 31% du total des actifs, proportion supérieure à celle enregistrée au niveau suisse (22%). Si l'immigration toute récente concerne surtout des actifs très qualifiés (notamment en provenance de l'Amérique du Nord et des pays de l'UE), les travailleurs étrangers résidant dans le canton de Vaud sont globalement plus touchés par la précarité et le chômage que les Suisses. Alors qu'ils représentent 31% des actifs, ils comptent pour 46% des demandeurs d'emploi⁶ et près de 50% des bénéficiaires du RI. Le taux de *working poor*⁷ est trois fois plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses (9,1% contre 3% en 2006). Les Portugais, principale nationalité en termes d'actifs dans le canton de Vaud, restent caractérisés par un faible niveau de formation⁸: 58% des employés à plein temps n'ont pas dépassé le niveau de la scolarité obligatoire. Ils sont toujours surreprésentés dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie et de la construction. Pour les ex-Yougoslaves, quatrième communauté étrangère active du canton, on note une légère amélioration du niveau de formation, mais ils sont cependant encore 35% à ne pas avoir dépassés l'école obligatoire. Leurs branches d'activité sont semblables à celles des Portugais. Comme les proportions de Portugais et d'ex-Yougoslaves au bénéfice d'une formation tertiaire sont très faibles (6% et 8%), seuls 6% des actifs de ces deux nationalités occupent un poste supérieur (contre 29% parmi les Suisses)⁹. Ces deux groupes arrivent en queue de peloton en matière de rémunération: le revenu médian des ex-Yougoslaves se chiffre à 59'500 francs et celui des Portugais à 58'200 francs, soit plus de 20'000 francs de moins que les Suisses (80'000 francs)⁴.

La transformation structurelle de l'économie suisse et héritage de la politique migratoire

Une étude¹⁰ démontre que la politique de contingentement orientée au premier chef sur les besoins de l'économie privée a négligé la perspective globale de la société. Historiquement, la politique migratoire suisse a principalement favorisé l'immigration d'une main-d'oeuvre très peu qualifiée et qui s'établit dans le pays de manière durable. La situation actuelle prend donc principalement sa source dans la politique d'admission d'alors. Les transformations structurelles de l'économie, qui demande de plus en plus de main-d'oeuvre hautement qualifiée dans le tertiaire, ainsi que la délocalisation de nombreuses activités industrielles et artisanales dans des pays à bas salaires engendrent des difficultés pour la plus grande partie de la main-d'oeuvre d'origine étrangère à se maintenir sur le marché suisse du travail.

La complexité des démarches administratives pour les PME

Vu le système complexe de livret de séjour en place, il est possible que les employeurs des PME soient moyennement informés sur le type de démarche à entreprendre pour employer une personne au bénéfice d'un permis B (imposition à la source) ou considèrent que le travail

⁶ SCRIS, SDE, Bulletin mensuel du marché du travail, août 2008.

⁷ OFS, Enquête suisse sur la population active 2006. Les travailleurs pauvres ou *working poor* sont des personnes exerçant une activité lucrative à plein temps ou à temps partiel et vivant dans un ménage dont les membres cumulent un nombre d'heures ouvrées supérieur à 36 heures par semaine, pour un revenu inférieur à une valeur plancher, considérée comme seuil de pauvreté. Dans les études sur les *working poor* en Suisse, le seuil de pauvreté correspond aux normes du forfait d'aide sociale recommandé par la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS). Le forfait CSIAS est fonction du nombre de personnes par ménage.

⁸ SCRIS, (2006), La population étrangère dans le canton de Vaud, de l'après-guerre aux Accords bilatéraux, Communication statistique Vaud, no 8-9, Lausanne, p.49.

⁹ OFS, Enquête suisse sur la population active 2007.

¹⁰ George Sheldon (2006), Migration, intégration et croissance: Performances et répercussions économiques des étrangers en Suisse, Professeur extraordinaire d'économie nationale et directeur du Centre de recherches pour le marché de l'emploi et l'économie industrielle (FAI) au Centre des sciences économiques (WWZ) de l'Université de Bâle.

administratif supplémentaire engendré par les « complications » qu'impliquent l'engagement d'une personne au bénéfice d'un permis B ou d'une admission provisoire est décourageant.

Discrimination à l'embauche

A compétences égales, un Suisse ou un ressortissant de l'UE intègre plus facilement le marché du travail qu'une personne originaire d'un pays extracommunautaire¹¹.

En plus des caractéristiques liées au parcours et aux compétences professionnelles du demandeur d'emploi, le comportement des employeurs vis-à-vis des ressortissants de certains groupes nationaux joue un rôle non négligeable dans la recherche d'un emploi. Une étude récente montre que « le sentiment de rejet d'une partie de la population suisse à l'encontre de certaines populations a, à court terme, des conséquences très concrètes puisqu'elles conduisent certains employeurs à écarter d'emblée les candidats de certaines origines »¹². Selon une étude du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS)¹³, il apparaît qu'à profil égal, les employeurs n'ont pas un comportement neutre vis-à-vis d'un demandeur d'emploi selon le groupe national auquel il appartient. En effet, nous apprenons, à travers cette enquête que, par exemple pour la Romandie, les personnes originaires du Portugal souffrent moins de discrimination à l'embauche que les ressortissants de l'ex-Yougoslavie dont un quart est discriminé.

Par ailleurs, selon une enquête de la Commission Fédérale des Etrangers (CFE)¹⁴, il arrive encore trop fréquemment, pour une offre d'emploi, que les bureaux de placement étatiques ou privés, en partie sur pression des employeurs, acceptent de tenir compte de certains critères ou caractéristiques particulières (exclusion de candidat sur la base de leur origine nationale, par exemple turque ou ex-yougoslave)¹⁵ alors que celles-ci ne présentent aucune importance pour le poste en termes de compétences. Des expériences négatives ponctuelles peuvent avoir pour conséquence de forger ou de renforcer les préjugés des employeurs et de les généraliser à l'ensemble des personnes d'une même origine nationale ou continentale.

Toutefois, cette question de la discrimination à l'embauche à l'égard de certaines nationalités se manifeste vraisemblablement de façon très variable dans les multiples secteurs d'activités et sans doute d'une entreprise à l'autre, ne serait-ce que par les différences d'exigences en terme de qualification et de formation de la main-d'oeuvre et également en fonction de la situation du marché de l'emploi. Ce processus pourrait expliquer aussi, en partie, le taux particulièrement élevé des demandeurs d'emploi issus du continent africain. Ils sont plus fréquemment réfugiés ou requérants d'asile et vivent souvent des situations personnelles plus difficiles. De ce fait, ils sont confrontés à des problèmes d'intégration (degré de formation, expérience et adaptation professionnelle, connaissances linguistiques) plus importants que ceux encourus par les personnes issues de l'immigration traditionnelle (pays de l'UE et de l'AELE). L'intégration est rendue plus difficile encore par leur statut de séjour. En effet, selon les enquêtes du PNR 39 il apparaît que les immigrés provenant des pays hors UE et AELE ont, en général, un statut précaire en terme de permis de séjour¹⁶.

La formation professionnelle des jeunes

Les jeunes issus des migrations extracommunautaires sont particulièrement touchés dans leur accès à l'emploi, même lorsqu'ils sont porteurs des mêmes qualifications linguistiques, scolaires et professionnelles que leurs contemporains Suisses.

¹¹ Buttet Y., Gfeller P., Meyer A. (2005), Chômage et nationalité. Etude sur la population en recherche d'emploi, Conférence Romande et Tessinoise des offices cantonaux de l'emploi, Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

¹² Etienne Piguet (2004), L'immigration en Suisse, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

¹³ FIBBI Rosita, KAYA Bülent, PIGUET Etienne (2003), Nomen est omen: Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence, PNR 43.

¹⁴ Egger Theres, BASS Berne, (2003), Intégration et travail, Champs d'activité, acteurs et domaines à développer dans l'optique de l'amélioration du statut des étrangers dans le marché suisse du travail, Commission fédérale des étrangers, Berne.

¹⁵ Ibidem, p.35.

¹⁶ Buttet Y., Gfeller P., Meyer A. (2005), op.cit., p.20.

En Suisse, les petites et moyennes entreprises (PME) fournissent près de 90% des places d'apprentissages. Les critères en fonction desquels elles choisissent leurs apprentis revêtent donc une grande importance économique et sociale. Une étude récente¹⁷ de l'Institution de pédagogie curative de Fribourg réalisée dans le cadre du programme national de recherche „Intégration et exclusion“ (PNR 51) permet de mettre en évidence un potentiel de *discrimination institutionnelle* dans le processus d'attribution des places d'apprentissage. Les jeunes d'origine étrangère sont défavorisés, notamment ceux qui viennent de pays hors UE. Les motifs invoqués par les entrepreneurs sont les déficits linguistiques et scolaires alors que l'étude démontre que les résultats scolaires ne jouent qu'un rôle de second plan dans l'attribution d'une place. Les véritables motifs pour ne pas retenir une candidature sont plutôt de nature émotionnelle : on craint que les jeunes étrangers ne suscitent des conflits au sein de l'entreprise et ne drainent une clientèle indésirable.

En termes statistiques, les jeunes Suisses trouvent plus facilement une place d'apprentissage que les jeunes étrangers. Dans le baromètre des places d'apprentissage de l'OFFT en août 2006, 14% des jeunes interrogés en situation de choix professionnel sont de nationalité étrangère, ce qui représente 21'500 personnes environ après extrapolation. La situation actuelle de ces jeunes étrangers diffère fortement de celle des jeunes suisses. Ces derniers commencent plus souvent une formation professionnelle dans le cadre d'un apprentissage, alors que les jeunes étrangers entament plus fréquemment que la moyenne une 10^e année scolaire. En outre, 12% des jeunes étrangers n'ont ni travail, ni occupation, alors que 6% seulement des jeunes suisses interrogés se trouvent dans cette situation. Une recherche réalisée en 2006 montre ainsi que la proportion de jeunes étrangers dans la « file d'attente » pour une place d'apprentissage pour l'année 2007 équivalait à 28% comparativement à une proportion de 15% des jeunes Suisses¹⁸.

Mesures déjà mises en place

- Dispositif de bilans d'orientation pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire par l'EVAM en collaboration avec le Service de l'emploi (cf. Rapport du Groupe interdépartemental sur les migrations).
- Mesures d'insertion sociale financées par le DSAS pour les réfugiés statutaires.

2.2.2 Objectifs

- Améliorer l'accès au marché du travail pour toutes les personnes immigrées.
- Développer la reconnaissance des diplômes et des acquis.
- Optimiser la mission des institutions de transition d'insertion et d'orientation (transparence des critères, orientation adéquate des personnes relais – ORP).
- Renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle.

2.2.3 Nouvelles mesures

- Coordination de la diffusion des informations idoines par les services cantonaux et communaux concernés par la reconnaissance des diplômes.
- Collaboration avec les partenaires publics et privés pour des projets pilotes.
- Evaluation des mesures spécifiques pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire.
- Analyse des effets de seuil et les montants de l'aide sociale aux fins de mieux coordonner la politique sociale et la politique du marché du travail.
- Mise en place de mesures spécifiques destinées à mieux expliquer aux populations migrantes le fonctionnement du marché suisse du travail et les normes de comportement que les employeurs attendent de leurs collaborateurs.
- Sensibilisation des employeurs aux avantages que peuvent leur apporter le fait de constituer des équipes composées de collaborateurs de diverses origines.
- Projets de validation des acquis et d'insertion professionnelle.

¹⁷ Christian Imdorf; Traduction: Rachel Sermier, (2007), La sélection des apprentis dans les PME. Compte rendu: Institut de Pédagogie Curative, Fribourg.

¹⁸ Baromètre des places d'apprentissage, Rapport détaillé des résultats de l'enquête réalisée auprès des jeunes et des entreprises, LINK Institut, OFFT, Luzern, août 2006, p. 69.

Etapes de la réalisation	Délai
Concept d'information sur la reconnaissance des diplômes auprès des différents services concernés	juin 2009
Evaluation des mesures spécifiques aux personnes au bénéfice d'une admission provisoire (EVAM) dans le cadre d'un mandat réalisé par le Forum Suisse d'études sur les Migrations (SFM) et l'IDHEAP	Novembre 2008 à novembre 2009
Orientation par le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) pour les réfugiés statutaires et par l'EVAM pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire	2009
Mesures d'insertion sociales et professionnelle pour les réfugiés statutaires et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire	2009-2012
Rapports périodiques d'évaluation des mesures à l'Office fédéral des migrations	Mars 2009, 2010, 2011, 2012
Etablissement d'un concept de sensibilisation et de formation aux employeurs sur les avantages des équipes multiculturelles et la gestion de la multiculturalité dans le domaine professionnelle (<i>Diversity Management</i>)	Fin 2009
Elaboration d'un concept d'amélioration de l'accessibilité au marché et proposition de projets pilotes (par exemple, projet de mentorat)	Fin 2009
Mise en place des mesures spécifiques destinées à mieux expliquer aux populations migrantes le fonctionnement du marché suisse du travail et les normes de comportement que les employeurs attendent de leurs collaborateurs.	2010 – 2012
Mise en place des mesures de sensibilisation et de formation aux employeurs.	2010-2012
Analyser les effets de seuil et les montants de l'aide sociale aux fins de mieux coordonner la politique sociale et la politique du marché du travail	2011

2.2.4 Budget 2009

Le financement des nouvelles mesures sera assuré par le biais des forfaits d'intégration fédéraux pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et les réfugiés statutaires. Ces montants s'élèvent à près de 1,75 million dans le budget 2009.

Le Bureau de la coordinatrice est renforcé de manière à pouvoir constituer un centre de compétences en matière d'intégration et proposer des actions de sensibilisation ciblées.

2.3. Politique d'accueil

2.3.1 Situation actuelle

La politique suisse des étrangers et d'intégration accorde une grande importance à l'information. La nouvelle loi sur les étrangers (art. 56 LEtr) oblige la Confédération, les cantons et les communes à informer les étrangères et les étrangers sur le mode de vie et les conditions de travail en Suisse, notamment sur leurs droits et leurs devoirs, et à les rendre attentifs aux offres existantes en matière de promotion de l'intégration. L'accueil des nouveaux arrivants dans les communes constitue un élément essentiel de l'intégration des étrangers et le premier contact avec l'autorité communale joue non seulement un rôle sur le sentiment d'être accueilli avec bienveillance ou avec réticence, mais aussi facilite une compréhension des institutions suisses et des valeurs constitutionnelles.

Mesures existantes

- Distribution systématique par les bureaux de contrôle des habitants d'une information ciblée sous forme d'une brochure «Bienvenue dans le canton de Vaud ».
- Mise à disposition des administrations communales et des principaux partenaires privés de différents documents sur les conditions de vie (assurances sociales, école, logement, santé, etc.) sur le site www.vd.ch/integration.
- Ateliers de sensibilisation à la vie civique et politique. Ces ateliers visant à mieux connaître les institutions, l'histoire et la géographie suisse sont organisés par des organisations privées ou en cours de développement dans plusieurs communes ou régions : Lausanne, l'Ouest lausannois, Vevey, Yverdon-les-Bains, Nyon, Morges, Moudon, la Broye. Ces ateliers peuvent prendre plusieurs formes et s'adresser aux personnes en procédure de naturalisation ou viser à la participation politique des personnes étrangères au niveau communal (droit de vote et d'éligibilité).
- Cours de sensibilisation au travail avec les personnes migrantes mis à disposition de toutes les administrations.
- Interventions multiples afin d'informer sur la réalité migratoire du canton et sur la politique d'intégration.

2.3.2 Objectifs

- Favoriser la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants dans les communes du canton de Vaud.
- Informer systématiquement les personnes nouvellement arrivées.
- Orienter de manière précoce sur les offres d'intégration existantes (notamment les cours de langue) et les services compétents (notamment les institutions scolaires).

2.3.3 Nouvelles mesures

- Publication et distribution d'une brochure d'information et d'accueil et traduction de celle-ci dans les principales langues de l'immigration.
- Rapport sur les bonnes pratiques en matière d'accueil des nouveaux arrivants déjà existantes dans les communes du canton.
- Elaboration d'un concept d'information aux personnes étrangères en collaboration avec les communes.
- Développement du réseau des répondants communaux en matière d'intégration (selon article 13 de la LIEPR)
- Encouragement des commissions consultatives Suisses - étrangers au niveau local
- Développement de l'information et de la formation envers les administrations communales et cantonales.

Délais de réalisation

Etapes de la réalisation	délai
Publication d'une brochure avec des informations sur la vie quotidienne et distribution systématique aux nouveaux arrivants	Février 2009
Traduction de la brochure en 10 langues	Octobre 2009
Publication et distribution de la brochure traduite	Fin 2009
Groupe de travail avec les communes	Avril 2009 jusqu'en 2012
Réseau de répondants communaux	Fin 2009
Newsletter aux partenaires	Fin 2009
Encouragement et mise en réseau des commissions consultatives	2009-2012
Actions envers des groupes cibles particuliers	2009 à 2012
Information et formation aux administrations communales et à la population vaudoise.	2009 à 2012

2.3.4 Budget 2009

Le budget 2009 s'élève à 50'000.- francs.

2.4. Cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines

2.4.1 Situation actuelle

Dans le canton de Vaud, en terme de logements, les ménages étrangers vivent plus fréquemment dans des conditions moins confortables que les ménages suisses, tant au niveau de l'équipement que de l'espace à disposition de chaque habitant ; ils sont par ailleurs moins souvent propriétaires. Ces résultats montrent toutefois une grande variabilité selon les groupes d'étrangers et la nationalité.

Il n'est, cependant, pas rare que certains quartiers des villes du canton soient caractérisés par une forte proportion et une grande diversité de population étrangère ; le statut économiquement bas des habitants (jeunes, personnes âgées, population étrangère qui sont les plus représentés dans la classe moyenne inférieure) ; la situation de précarité de certains habitants (bénéficiaires de l'AI, souvent de nationalité suisse). Ces quartiers dont les loyers sont modérés sont souvent caractérisés par une forte densité d'habitations. Les immeubles ont été construits dans les années 70' et peuvent atteindre une certaine vétusté. Une étude effectuée sur mandat de la Confédération et publiée dernièrement¹⁹ réalise une classification des villes de Suisse et de leur quartier selon des critères structurels (taille des logements, densité de l'habitat, espaces verts, etc.).

Ce diagnostic met en lumière plusieurs quartiers sensibles des moyennes et grandes villes du canton de Vaud. L'agglomération lausannoise est spécialement mise en exergue avec Ecublens, Chavannes-près-Renens, Crissier et certains quartiers de Lausanne, (Sauvabelin, Sebeillon-Malley). En outre, les Villes de Vevey, Nyon, Montreux, Yverdon et Aigle apparaissent également problématiques. Si certains communes à l'image de Vevey ont déjà réalisé des études plus approfondies sur leurs quartiers - pour Vevey, les quartiers de Gilamont et de Général Guisan - afin de mettre en place des actions ciblées, d'autres communes commencent seulement à prendre en considération cette problématique. Comme le démontrent plusieurs études²⁰ de niveau suisse, il est nécessaire de penser le développement de ces quartiers d'un point de vue de l'ensemble des acteurs concernés.

¹⁹ Michal Arend, *Integration und Quartierentwicklung in mittelgrossen und kleineren Städten der Schweiz*, Zollikon, 15 janvier 2008. www.research-solutions.ch. Les indicateurs utilisés sont, notamment, la part d'habitants de nationalité étrangère, la part d'habitants sédentarisés (sans changement d'adresse dans les 5 ans), la part d'habitants au chômage, etc.

²⁰ Doris Sfar, Chantal Deschenaux, Mark Reinhard, *Développement des quartiers dans les villes moyennes*, EPFL, Office fédéral du logement, Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire, Lausanne, 2004.

Mesures existantes

Le programme fédéral 2004-2007 prévoyait comme priorité la cohabitation dans les quartiers. Ce type de projets a connu un grand succès dans le canton de Vaud, notamment en raison de la grande flexibilité qu'ils laissaient dans la réponse apportée aux besoins du terrain. Ils permettent en outre de faire participer tous les partenaires impliqués dans la gestion de la vie des quartiers et d'aider les personnes étrangères dans leur intégration. Toutefois, le Département fédéral de justice et police a décidé que ces microprojets n'étaient plus financés au niveau de la Confédération.

2.4.2 Objectifs

- Améliorer la cohabitation et la cohésion sociale dans les quartiers et dans les communes du canton.
- Initier des processus participatifs dans les régions périurbaines et dans les quartiers.
- Réduire la géthoisation et la stigmatisation.

2.4.3 Nouvelles mesures

- Participation active à la réalisation du « projet urbain » de la Commune de Montreux dans le quartier de Clarens qui a été désigné comme l'une des trois zones pilotes au niveau national par l'Office fédéral du développement territorial (ARE).
- Participation et soutien à la réalisation des projets urbains de Vevey (quartier de Général Guisan), Renens (quartier de Florissant), d'Yverdon-les-Bains (quartiers de la Villette, de la Gare, Pierre-de-Savoie).
- Participation et soutien de deux projets intercantonaux de cohabitation en zones périurbaines dans la région de la Broye et du Chablais.

Délais de réalisation

Etapes de la réalisation	délai
Projet urbain de Montreux	2009-2011
Projet urbain de Renens	2009-2011
Projet urbain de Vevey	2009-2011
Projet urbain d'Yverdon-les-Bains	2009-2011
Projet de cohabitation dans le Chablais	2009-2011
Projet de cohabitation dans la Broye	2009-2011

2.4.4 Budget 2009

Une somme de 100'000.- francs a été inscrite au budget 2009 de l'Etat de Vaud. Ces contributions cantonales sont une condition sine qua non pour que les projets susmentionnés puissent obtenir un financement fédéral. La direction des projets est assumée principalement par les communes concernées qui financent également une grande partie des coûts liés aux projets.

2.5. Ecole, famille, égalité

2.5.1 Situation actuelle

La migration modifie très profondément le fonctionnement familial tel qu'il était caractérisé dans le pays d'origine²¹. La rupture due à la migration oriente les familles vers des modifications de statuts entre les conjoints, de pratiques éducatives et de liens intergénérationnels. Même si la famille est engagée dans un parcours d'intégration, le mouvement n'est pas rectiligne et continu. L'aménagement des valeurs, l'ajustement des représentations parentales s'accélère à certaines étapes de l'histoire de la famille et peut se bloquer à d'autres moments.

Scolarisation

La scolarisation des enfants migrants constitue l'un des volets essentiels de leur intégration sociale future, tout comme de celle de leur famille. En règle générale, les primo-arrivants sont scolarisés dès leur arrivée en Suisse. Dans les degrés inférieurs de la scolarité, des cours intensifs de français leur sont dispensés afin qu'ils puissent suivre l'enseignement régulier le plus tôt possible. Le maintien dans les classes régulières permet aux élèves de côtoyer d'autres enfants de leur âge, avec lesquels ils apprennent, dans l'action, le vocabulaire courant nécessaire à la vie quotidienne. Lorsqu'ils arrivent en Suisse à un âge plus avancé, les jeunes sont soit intégrés dans les classes régulières, soit dans des classes d'accueil où ils suivront un programme adapté, axé prioritairement sur l'apprentissage de la langue française.

Il arrive assez fréquemment que des enfants nés en Suisse mais qui ont eu peu d'occasions de côtoyer d'autres enfants entrent à l'école sans savoir le français. Les cours intensifs leur sont par conséquent aussi destinés. La poursuite de leur scolarité dépend étroitement du niveau qu'ils ont pu atteindre en français, raison pour laquelle ces mesures sont développées dès l'entrée au cycle initial.

En règle générale et dans chaque établissement scolaire, un-e doyen-ne est plus particulièrement chargé des relations avec les familles immigrées, au moment de l'inscription de leurs enfants à l'école. A Lausanne, par exemple, trois doyens sont affectés uniquement à cette tâche qui permet de faire le lien entre les parents, l'élève et l'enseignant-e chez qui il-elle va être scolarisé-e.

Le Département de la formation et de la jeunesse et de la culture (DFJC) a ainsi mis sur pied des structures permettant d'assurer au mieux l'enseignement à tous les élèves et la prise en compte des besoins spécifiques des enfants de migrants. Il s'agit notamment de la présence de coordinateurs régionaux école-migration, la mise en place de cours intensifs de français pour élèves allophones dès le cycle initial (dès 4 ans) ; de classes d'accueil pour élèves allophones primoarrivants du secondaire, de moyens pédagogiques pour l'enseignement du français langue seconde ; de ressources financières pour l'interprétariat lors d'entretien avec les parents ; de traductions écrites de brochure d'information sur l'évaluation des élèves et sur le système scolaire vaudois ; de financement de projets pédagogiques liés à la gestion de la diversité culturelle à l'école et à la valorisation de la langue maternelle ; de formation des enseignants au français langue seconde.

Malgré les mesures mises en place, on constate encore une proportion trop importante d'élèves allophones parmi ceux qui rencontrent des difficultés scolaires, qui relèvent de l'enseignement spécialisé ou qui fréquentent la VSO. Ceci est davantage l'effet de l'appartenance plus fréquente des élèves allophones à des milieux socio-économiques moins favorisés qu'à un déficit langagier. En s'expatriant, les familles perdent des repères et notamment une forme de contrôle social qui s'exerce au sein de la famille élargie. C'est ce qui explique que les jeunes issus de certaines communautés étrangères rencontrent davantage de problèmes d'ordre socio-éducatif en Suisse que les jeunes de leur âge restés dans leur pays natal.

²¹ Christiane Perregaux, Quels changements la scolarisation de l'ainé(e) peut-elle provoquer dans une famille migrante ? in *L'impact de la migration sur les enfants, les jeunes et les relations entre générations*, PNR 52, Berne, avril 2006.

Dans le processus d'adaptation des familles au système scolaire, les résultats du PNR 52 font apparaître la scolarisation de l'aîné comme une étape essentielle du processus. L'aîné est souvent celui qui sait le mieux la langue d'héritage ou parentale qu'il a pratiquée avec ses parents avant d'être confronté au français (et à la fratrie), et celui par qui le français va entrer dans la famille; la pratique de cette langue va participer à la réussite scolaire des enfants. Le rôle des enseignants dans le processus est également très important comme « tuteurs de passage » dans l'explicitation du système scolaire et l'accompagnement des enfants et des parents, et dans la valorisation du bilinguisme dans le parcours scolaire. Le bilinguisme suppose pour les enfants d'acquérir la langue d'héritage ou parentale et, pour les parents, la langue française. Il revêt une importance fondamentale dans la communication intergénérationnelle. Les cours de langue et culture d'origine ont ainsi fait l'objet de recommandations de la part de la CDIP, depuis plusieurs années déjà. De plus, cette question a été intégrée à l'Accord HarmoS, ratifié par le canton de Vaud en avril dernier. L'art. 4 (Enseignement des langues) précise : « *En ce qui concerne les élèves issus de la migration, les cantons apportent par des mesures d'organisation, leur soutien aux cours de langue et de culture d'origine (LCO) organisés par les pays d'origine et les différentes communautés linguistiques dans le respect de la neutralité religieuse et politique.* »

En général, les municipalités mettent à disposition les locaux nécessaires à l'organisation de ces cours. La question de leur intégration à la grille horaire des élèves se pose toutefois : il semble en effet paradoxal aux enseignant-e-s de devoir libérer des élèves qui souhaitent participer aux cours de langue d'origine sur temps d'école, ce qui les prive d'heures de classe qui leur sont tout aussi nécessaires pour l'apprentissage de la langue scolaire. De plus, tous les parents des enfants issus de la migration ne souhaitent pas forcément garder un lien très fort avec leur pays d'origine, surtout lorsqu'il s'agit de pays dans lesquels le retour est impossible. Il y a en effet une différence assez nette entre les jeunes qui peuvent retrouver leur famille à l'occasion de chaque période de vacances (c'est le cas pour les Italiens, les Portugais ou les Espagnols notamment), ce qui rend utile (aux yeux des parents) le maintien d'une pratique langagière minimale dans la langue d'origine, et ceux qui, au contraire, ne peuvent entretenir que peu de liens avec leur famille restée au pays. Ces éléments plaident en faveur de cours LCO organisés en dehors de la grille horaire mais dont la fréquentation est favorisée aussi bien par les municipalités (par la mise à disposition des locaux utiles) que par l'école. En tout état de cause, la fréquentation de ces cours doit être laissée à la libre appréciation des parents. L'école fait figurer les résultats obtenus aux évaluations des cours LCO dans une rubrique du livret scolaire prévue à cet effet, ce qui constitue un moyen de valoriser les compétences acquises dans une deuxième langue.

L'école obligatoire consacre plus de 12 millions de francs à la mise en place des mesures liées aux cours intensifs de français et aux classes d'accueil. Il faut ajouter à cela que de nombreux projets initiés dans les établissements scolaires ont prioritairement pour objet une meilleure intégration des élèves issus de la migration dans les classes régulières. Ces montants ont passablement augmenté au cours de ces dernières années, non seulement en raison de l'évolution des flux migratoires mais également en fonction de la diversité des origines et de l'éloignement géographique des nouveaux élèves qui viennent de pays toujours plus lointains. Des solutions particulières ont enfin été trouvées pour faire face aux besoins nouveaux, en vertu de l'organisation des centres d'accueil de requérants d'asile (Crissier et Ste-Croix).

Violence domestique

La violence conjugale touche une femme sur cinq en Suisse²². Les recherches réalisées sur ce thème démontrent que la violence domestique se rencontre dans tous les pays et tous les groupes socio-économiques, religieux et culturels. Une évaluation précise au niveau statistique reste à ce jour très difficile. En effet, un grand nombre de violences, notamment les violences verbales et psychologiques, échappent aux statistiques policières.

En 2007, dans le canton de Vaud, les femmes représentaient plus de 56% des victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, tentatives comprises, enregistrées dans les

²² Lucienne Gillioz, Jacqueline De Puy, Véronique Ducret (1997), *Domination et violence envers la femme est dans le couple*, Editions Payot Lausanne.

statistiques policières. Cette même année, cinq personnes ont été tuées dans le canton, quatre étaient des femmes. Parmi les victimes répertoriées par la police en 2007, 51% étaient de nationalité suisse, comme c'était le cas de 45% des patientes de l'Unité de médecine des violences et de plus de la moitié des femmes qui se sont adressées au Centre LAVI²³.

Selon une autre étude récente de l'Office fédéral de la statistique²⁴ sur les affaires d'homicides enregistrées de 2000 à 2004, la population des femmes étrangères qui résident en permanence en Suisse est proportionnellement plus touchée que la population résidante de sexe féminin de nationalité suisse. Les institutions professionnelles dans l'aide aux victimes réunies au sein de la Commission vaudoise de lutte contre la violence domestique (CCLVD) ont souligné la difficulté de mener une action préventive auprès de personnes, principalement des femmes venues au titre de regroupement familial, qui risquent, en dénonçant les violences subies, de perdre leur autorisation de séjour en cas de rupture de l'union conjugale.

La migration entraîne également pour certaines familles de passer du cadre d'une famille élargie à celui d'une famille nucléaire. Cette réduction de l'univers familial contraint un grand nombre de femmes migrantes à ne plus pouvoir compter sur le soutien de la famille ou sur les ressources collectives des générations plus âgées. De ce fait, elles peuvent se trouver dans une situation de plus grande vulnérabilité de par l'isolement social provoqué par la migration et une maîtrise lacunaire du français. Dans ce cas, il leur est difficile de trouver des solutions alternatives aux services spécialisés et aux structures d'accueil. Cette dernière raison pourrait expliquer leur plus grande représentation au niveau statistique.

Mariages

Divers rapports²⁵ démontrent que le principe du libre choix du conjoint n'existe manifestement pas pour tout le monde, également en Suisse. Plusieurs cas de mariages forcés ont été rendus publics. Cependant, il est nécessaire d'opérer une distinction entre « mariage arrangé » et « mariage forcé ». On parle de mariage arrangé lorsque l'union est initiée par des tiers, mais conclue avec la libre volonté des deux conjoints. Il y a « mariage forcé » lorsque le mariage est contracté sans la libre volonté d'un des deux conjoints au moins²⁶. Les pressions exercées sur la personne forcée à se marier peuvent se manifester de manières multiples, notamment sous forme de menaces, de chantage affectif et d'autres actes humiliants ou à caractère inhibant. Dans les cas plus extrêmes, les mariages forcés peuvent s'accompagner de violence physique, sexuelle ou psychologique. Ainsi, le mariage forcé porte gravement atteinte au droit à l'autodétermination de la personne concernée et constitue une violation des droits humains. Le nombre des « mariages forcés » ou des « mariages arrangés » reste flou. La Constitution garantit aussi le libre choix du partenaire dans le droit du mariage. Ce principe fondamental doit s'appliquer à toutes les personnes vivant en Suisse, même si le mariage a été contracté à l'étranger.

Mesures existantes

- Participation aux travaux de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.
- Travail d'information et de sensibilisation auprès des populations migrantes.
- Participation à des journées de réflexion avec les partenaires concernés.

2.5.2 Objectifs

- Renforcer la collaboration constructive entre les parents immigrés et l'école.
- Sensibiliser l'ensemble des enseignants au processus migratoire des familles.

²³ Véronique Jaquier (2008), Fiche no 3 sur la violence envers les femmes, Commission cantonale de lutte contre la violence domestique et Institut de criminologie et de droit pénal, Lausanne.

²⁴ Isabel Zoder, (2008) Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel.

²⁵ Nadège Tissot, Constance Rivier (2006), *La prévalence du mariage forcé en Suisse. Rapport de l'enquête exploratoire*, réalisé par Life Dynamic International SA, Fondation SURGIR, Lausanne. Répression des mariages forcés et des mariages arrangés; Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 05.3477 du 9.9.2005 de la Commission des institutions politiques du Conseil national, Berne, 2007.

²⁶ Rapport du Conseil fédéral, (2007), Répression des mariages forcés et des mariages arrangés; Berne.

- Développer l'information sur les thématiques de violence domestique et de mariage forcé auprès des populations migrantes.

2.5.3 Nouvelles mesures

- Mesures d'encouragement à la sensibilisation à la langue française pour les enfants allophones au degré préscolaire (0-4 ans) par le biais de projets pilotes proposés par les communes.
- Encouragement et collaboration au développement de modules de formation spécifique à l'interculturalité, à l'enseignement du français langue d'accueil, pour l'ensemble des enseignants (et notamment formation reconnue pour les enseignants en classe d'accueil) dans le cadre de la HEP (avec le responsable de la pédagogie interculturelle) – DFJC.
- Groupe de travail au sein de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) sur la formation.
- Développement avec les services concernés de matériels et de projets afin d'assurer une meilleure information et une sensibilisation des parents immigrés au système scolaire, à la liberté de mariage et aux questions de violence domestique.
- Travail de sensibilisation sur la situation particulière des femmes immigrées victimes de violence domestique, notamment auprès des autorités fédérales afin de pouvoir établir une analyse statistique comparative des pratiques cantonales ainsi que des décisions fédérales suite aux demandes de renouvellement du permis de séjour après dissolution de la vie commune pour cause de violence conjugale en collaboration avec la Déléguée cantonale à l'égalité.
- Groupe de travail sur la thématique des mariages forcés dans le cadre de la Commission cantonale vaudoise de lutte contre la violence domestique (CCLVD).

Délais de réalisation

Etapes de la réalisation	délai
Mesure de sensibilisation à la langue française pour les enfants allophones au degré préscolaire (0-4 ans) par le biais de projets pilotes proposés par les communes.	2009
Collaboration avec la HEP	2009-2011
Développement de la collaboration dans le cadre de la CCLVD et avec le bureau de l'égalité.	2009-2012
Projets d'information et de sensibilisation des parents immigrés.	2009-2012
Recensement des bonnes pratiques en matière de collaboration entre avec le DFJC et la Chambre cantonale consultative des immigrés.	2010-2012

2.5.4 Budget 2009

La plupart des mesures sont comprises dans les financements liés aux priorités 1 et 3.

2.6. Prévention du racisme et compréhension interreligieuse

2.6.1 Situation actuelle

Prévention de toutes les formes de racisme

En déclarant son adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ci-après «Convention») le 29 novembre 1994, la Suisse a réaffirmé sa volonté de ne pas tolérer les comportements racistes et méprisants pour la personne humaine.

Aux termes de la Convention, les Etats parties sont tenus de prendre des mesures concrètes pour lutter activement contre la discrimination raciale et les préjugés racistes.

La diversité est une richesse, mais également une source de défis. Lors de sa dernière visite, le Rapporteur spécial des Nations Unies²⁷ a relevé la profonde inquiétude de la communauté noire et la prévalence de sentiments d'islamophobie et d'antisémitisme en Suisse. L'ensemble des priorités présentées dans ce document vise l'égalité des chances et la non-discrimination. Cependant la lutte contre le racisme ne peut être entièrement associée à l'intégration des étrangers. Le racisme touche non seulement les personnes immigrées, mais également un grand nombre de citoyens suisses. Il est nécessaire d'élaborer avec les différents partenaires des stratégies efficaces et spécifiques visant à prévenir toutes les formes de racisme. On peut souligner que la prévention du racisme est intégré au programme d'éducation à la citoyenneté des élèves au degré secondaire un et que des moyens d'enseignements spécifiques ont été développés à cet effet.

La diversité du paysage religieux

Le pluralisme de la société suisse se manifeste dans divers domaines. Ainsi, le paysage religieux démontre-t-il aussi une grande diversité²⁸.

Selon le recensement de la population 2000, on a pu constater au cours de ces trente dernières années un recul des confessions majoritaires «catholique romaine» et «protestant réformée» et une diversification croissante des communautés religieuses au niveau national. En outre, la Suisse compte une population juive relativement stable d'environ 18'000 personnes, dont peu de ressortissants étrangers. En effet, l'histoire de la communauté juive remonte à l'empire romain (III^{ème} siècle) et donc précède de loin la constitution de la Confédération suisse²⁹.

Les raisons de cette diversification sont multiples. D'une part, cette transformation est due à une augmentation du nombre de personnes n'appartenant à aucune religion. En effet, le 11,1 % de la population (c'est-à-dire une personne sur neuf) dit n'être membre d'aucune communauté religieuse. Entre-temps, ce pourcentage pourrait bien avoir encore légèrement augmenté.

Le pluralisme dans le paysage religieux en Suisse s'explique, d'autre part, par la migration. Avec l'immigration de ressortissants de pays avoisinants, à savoir l'Italie, la France, l'Autriche et l'Allemagne, et plus tard l'Espagne et le Portugal, l'importance numérique de l'église catholique romaine a connu une plus grande augmentation que celle de l'église réformée. Les récents flux migratoires ont conduit à une augmentation de communautés religieuses qui n'avaient pas encore une longue tradition en Suisse. Ainsi notamment, les membres des communautés islamiques, les chrétiens orthodoxes, les Témoins de Jéhovah et les membres de diverses églises chrétiennes indépendantes sont pour la plupart d'origine étrangère.

Dans le canton de Vaud, la deuxième plus forte communauté religieuse de migrants (après les catholiques romains, plus de 215'000 personnes dont 42,3% de personnes étrangères) est constituée par les musulmans avec quelques 24'800 personnes (soit 3,9% de la population vaudoise globale et dont 85% de population étrangère). La plupart d'entre eux ont émigré de la Turquie et des pays ayant succédé à l'ex-Yougoslavie. Quant aux chrétiens orthodoxes (environ 10'600 personnes dans le canton), ils proviennent en majorité de Serbie-Monténégro, Macédoine,

²⁷ Rapport du 30 janvier 2007 soumis par Le rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène - Mission en Suisse (A/HRC/4/19/Add.2). http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?c=178&su=177

²⁸ Commission fédérale contre le racisme (CFR) (2006), Relation avec la minorité musulmane en Suisse. Prise de position de la CFR sur l'évolution actuelle, CFR éd., Berne.

²⁹ C'est au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle que se développa la lutte pour l'égalité des droits. Il fallut cependant attendre la révision de la Constitution fédérale de 1866 pour que les juifs bénéficient de la liberté d'établissement et de l'égalité devant la loi, suivies seulement en 1874 de la liberté de croyance et de conscience, à la faveur de la révision totale de la Constitution. Toutefois, en 1893 déjà, la liberté de culte encore toute récente fut à nouveau limitée par un vote populaire acceptant l'interdiction de l'abattage rituel. Cette interdiction est toujours en vigueur actuellement. Georg Kreis, Boël Sambuc, Dorsi Angst Yilmaz, L'antisémitisme en Suisse. Rapport sur les manifestations historiques et actuelles avec recommandations d'actions, Commission fédérale de lutte contre le racisme, Berne, août 1998.

Bosnie, Russie. Les membres de la communauté hindouiste proviennent des Etats d'Asie (du Sri Lanka, notamment et comptent une proportion de près de 90% de personnes étrangères). Les membres de communautés bouddhistes viennent principalement de Thaïlande, Vietnam, Japon et plus de la moitié de ces dernières est constituée de Suisses.

Dans un débat sur les majorités et les minorités, les chiffres sont importants. Cependant ils méritent d'être relativisés. D'une part les images stéréotypées, qu'on a d'une minorité, ne dépendent en aucune manière de la taille de ce groupe. D'autre part, les chiffres peuvent être récupérés à des fins politiques.

La Constitution fédérale garantit la liberté de croyance. Chacun a le droit de choisir librement sa religion et de confesser sa foi seul ou avec d'autres en communauté, dans le respect des droits fondamentaux garantis constitutionnellement. Le droit d'appartenir à une religion et de pratiquer les rituels correspondants semble toutefois de plus en plus mis en question dans le public. De plus, le rôle des communautés religieuses dans le processus d'intégration est sous-estimé³⁰.

Mesures en cours

- Groupe de travail interreligieux du Département de l'intérieur
- Contacts réguliers avec le monde associatif immigré
- Soutiens ponctuels à des projets associatifs

2.6.2 Objectifs

- Développer une communication sur une laïcité ouverte.
- Créer des liens institutionnalisés entre l'Etat et les communautés religieuses.
- Clarifier les relations entre l'Etat et les communautés religieuses.

2.6.3 Nouvelles mesures et délai de réalisation

- Elaboration d'un concept de prévention du racisme.
- Mise sur pied d'un groupe de travail et de réflexion sur des questions concrètes liées aux différentes pratiques religieuses et création d'un réseau de discussion avec les minorités religieuses, notamment les centres islamiques.
- Information et sensibilisation de la population vaudoise sur les questions liées à la diversité religieuse.
- Recherches et publications sur les thèmes liés à la diversité religieuse et à la prévention du racisme.

Etapes de la réalisation	délai
Réflexion sur les questions concrètes liées aux différentes pratiques religieuses en collaboration avec la Chambre cantonale consultative des immigrés	Début 2009
Elaboration d'un concept de prévention du racisme	Fin 2009
Information et sensibilisation de la population aux questions liées à la diversité religieuse	Mi 2010
Mandat de recherches et publication des études	2010

2.6.4 Budget 2009

Une somme de 65'000.- francs est inscrite au budget 2009.

³⁰ Conférence tripartite des agglomérations (CTA), *Entraves juridiques et institutionnelles à l'intégration des étrangers*, Rapport sur l'état des travaux concernant l'élimination des entraves à l'intégration, Recommandations de mise en oeuvre de la CTA du 16 novembre 2007.

2.7. Récapitulation des nouvelles mesures

2.7.1 Langue et formation

Développement de l'offre de 2009 à 2011 conformément au programme fédéral.

Il s'agit de combler les lacunes constatées au niveau géographique (zones périurbaines) et visant les groupes cibles prioritaires.

- Amélioration du diagnostic des lacunes en matière d'apprentissage du français pour les personnes allophones dans le canton de Vaud et renforcement du dispositif d'apprentissage.
- Information systématique sur les offres de cours de français.
- Examen et financement des projets déposés.
- Séances de coordination avec les partenaires et les départements concernés
- Renforcement de la qualité des cours pour adultes allophones.
- Evaluation du programme cantonal de mesures.
- Dispositif d'orientation des personnes.

2.7.2 Marché du travail

- Coordination de la diffusion des informations idoines par les services cantonaux et communaux concernés par la reconnaissance des diplômes.
- Collaboration avec les partenaires publics et privés pour des projets de mentorat.
- Evaluation des mesures spécifiques pour les personnes admises provisoires.
- Analyse des effets de seuil et les montants de l'aide sociale aux fins de mieux coordonner la politique sociale et la politique du marché du travail
- Mise en place des mesures spécifiques destinées à mieux expliquer aux populations migrantes le fonctionnement du marché suisse du travail et les normes de comportement que les employeurs attendent de leurs collaborateurs.
- Sensibilisation des employeurs aux avantages que peut leur apporter le fait de constituer des équipes constituées de collaborateurs de diverses origines.
- Projets de validation des acquis et d'insertion professionnelle.

2.7.3 Politique d'accueil

- Publication et distribution d'une brochure d'information et d'accueil et traduction de celle-ci dans les principales langues de l'immigration.
- Rapport sur les bonnes pratiques en matière d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes du canton.
- Elaboration d'un concept d'information aux personnes étrangères en collaboration avec les communes.
- Développement du réseau des répondants communaux en matière d'intégration (selon article 13 de la LIEPR)
- Encouragement des commissions consultatives Suisses-étrangers au niveau local
- Développement de l'information et de la formation envers les administrations communales et cantonales.

2.7.4 Cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines

- Participation active à la réalisation du « projet urbain » à Montreux, quartier de Clarens qui a été désigné comme l'une des trois zones pilotes au niveau national par l'Office fédéral du développement territorial (ARE).
- Participation et soutien à la réalisation des projets urbains de Vevey (quartier de Général Guisan), Renens (quartier de Florissant), d'Yverdon-les-Bains (quartiers de la Villette, de la Gare, Pierre-de-Savoie).
- Participation et soutien de deux projets intercantonaux de cohabitation en zones périurbaines dans la région de la Broye et du Chablais.

2.7.5 Ecole, famille, égalité

- Mesures d'encouragement à la sensibilisation à la langue française pour les enfants allophones au degré préscolaire (0-4 ans) par le biais de projets pilotes proposés par les communes.
- Encouragement et collaboration au développement de modules de formation spécifique à l'interculturalité, à l'enseignement du français langue d'accueil, pour l'ensemble des enseignants (et notamment formation reconnue pour les enseignants en classe d'accueil) dans le cadre de la HEP (avec le responsable de la pédagogie interculturelle) – DFJC.
- Groupe de travail au sein de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Développement avec les services concernés de matériels et de projets afin d'assurer une meilleure information et une sensibilisation des parents immigrés au système scolaire, à la liberté de mariage et aux questions de violence domestique.
- Travail de sensibilisation sur la situation particulière des femmes immigrées victimes de violence domestique, notamment auprès des autorités fédérales afin de pouvoir établir une analyse statistique comparative des pratiques cantonales ainsi que des décisions fédérales suite aux demandes de renouvellement du permis de séjour après dissolution de la vie commune pour cause de violence conjugale en collaboration avec la Déléguée cantonale à l'égalité.
- Groupe de travail sur la thématique des mariages forcés dans le cadre de la Commission cantonale vaudoise de lutte contre la violence domestique (CCLVD).

2.7.6 Prévention du racisme et compréhension interreligieuse

- Elaboration d'un concept de prévention du racisme.
- Mise sur pied d'un groupe de travail et de réflexion sur des questions concrètes liées aux différentes pratiques religieuses et création d'un réseau de discussion avec les minorités religieuses, notamment les centres islamiques.
- Information et sensibilisation de la population vaudoise sur les questions liées à la diversité religieuse.
- Recherches et publications sur les thèmes liés à la diversité religieuse et à la prévention du racisme.

2.7.7 Budget cantonal lié aux mesures d'intégration en 2009

Priorités	Budget 2009	Dont les financements fédéraux gérés par le canton de Vaud
1. Langue et formation	1'150'000.-	700'000.-
2. Marché du travail (gestion des forfaits intégration pour les admis provisoires et les réfugiés statutaires)	1'742'000.-	1'742'000.-
3. Politique d'accueil	50'000.-	
4. Intégration dans les quartiers	100'000.-	
5. Famille, école, égalité	---	
6. Prévention du racisme et compréhension interreligieuse	65'000.-	
Chambre cantonale consultative des immigrés	40'000.-	
Total	3'147'000.-	2'442'000.-

La reconduction des moyens d'ores et déjà alloués dans le budget 2009 pour les mesures d'intégration est en principe suffisante pour réaliser les mesures prévues dans ce document.

En outre, il est essentiel de souligner l'effet multiplicateur des financements cantonaux dans les différents domaines. Leur maintien est, par conséquent, la condition sine qua non pour pérenniser les financements de partenaires tels que la Confédération et les communes.

La faisabilité de la mise en œuvre des différentes mesures dépend de la poursuite du processus de réengagement des personnes travaillant actuellement pour le Centre social protestant (CSP) dans le cadre du mandat de centre de compétences en matière d'intégration.

La deuxième étape de ce transfert, décidée par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2008, se déroulera en 2010, ce qui entraînera la création de 2 ETP complètement autofinancés, via le budget 2010. Ces postes seront proposés par le DINT dans le cadre du budget 2010.

En effet, en réponse aux nouvelles dispositions fédérales (LEtr, OIE, OASA), le canton de Vaud a désigné le 19 décembre 2007, avec l'adoption du règlement d'application de la loi cantonale (RLIEPR), la coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme comme service ou bureau cantonal de contact de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour les questions d'intégration. Le bureau cantonal se voit ainsi légalement nanti de tâches et de responsabilités supplémentaires concernant la gestion et le monitoring des projets, mais aussi concernant la coordination des subventions fédérales d'intégration accordées selon la législation fédérale sur les étrangers et sur l'asile de même que celle des crédits accordés par le Grand Conseil à cette tâches (RLIEPR, article 11 et directives fédérales d'application de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers et rapport de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) du 28.9.2007). Il doit par conséquent jouer un rôle central tant au sein de l'administration que du réseau associatif.

2.8. Conclusion

Il est indéniable que la population étrangère du canton dans sa diversité contribue par la main d'oeuvre, son esprit d'innovation et sa participation aux domaines les plus divers de la société, à l'aisance et à la cohésion de notre canton.

Les changements législatifs fédéraux et cantonaux et tout particulièrement l'adoption par le Grand conseil de la loi du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme démontrent la volonté de mettre en place une véritable politique publique en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

En guise de conclusion, le Conseil d'Etat aimerait mettre en évidence les avantages d'une action de l'Etat en matière de promotion de l'intégration des étrangers et ce à plusieurs niveaux.

Au niveau économique

Il est à noter que l'accès facilité de main-d'oeuvre peu qualifiée en provenance de l'étranger a contribué à une croissance extensive de l'économie suisse jusqu'à la fin des années 1990. C'est pourquoi une intégration renforcée des populations étrangères à l'école, dans la formation professionnelle et continue, aura un impact positif sur la croissance économique³¹. Certes, la promotion de l'intégration n'est pas à même de créer des postes de travail, mais elle améliore les chances sur le marché de l'emploi.

Au niveau social

L'intégration des populations étrangères et la prévention du racisme facilitent la vie en communauté tout en permettant aux étrangers de mettre leurs compétences réellement à profit, ce qui est conforme aux principes ancrés dans la Constitution fédérale quant à la dignité humaine, à l'égalité des droits et aux objectifs sociaux.

Au niveau financier

Il n'existe aucune étude actuelle sur les conséquences financières de l'immigration. Néanmoins, il apparaît qu'une meilleure intégration de la population étrangère sur le marché du travail contribue à une augmentation des recettes fiscales et à une diminution des coûts du système social.

Les données disponibles³² font apparaître que les effets potentiels en termes budgétaires d'une meilleure intégration des étrangers résident avant tout : dans la réduction de la dépendance vis-à-vis des prestations sociales (AC et aide sociale), et dans l'accroissement du revenu résultant d'un travail indépendant ou salarié au travers d'une intégration réussie sur le marché de l'emploi³³.

Précisons au demeurant que ces résultats auront également pour effet d'augmenter l'assiette fiscale et les cotisations aux assurances sociales. La suppression des discriminations et la promotion d'une intégration rapide et durable notamment chez les enfants et les jeunes sont donc susceptibles de produire les effets les plus positifs sur l'état des finances publiques.

³¹ Dans sa dernière étude sur la Suisse, l'OCDE fait une série de recommandations visant à une meilleure participation des étrangers à la richesse nationale : « Il faudrait faire en sorte que les immigrants puissent obtenir de meilleurs résultats sur le marché du travail et qu'ils puissent développer davantage leur capital humain. La plupart des immigrants sont bien intégrés au marché du travail, mais les résultats divergent substantiellement entre les immigrants et les natifs, outre que les enfants d'immigrants ne réussissent pas aussi bien dans le système éducatif. », OCDE, (2007), Etude économique de la Suisse 2007.

³² OFS (2007), analyse spéciale de l'Enquête sur les revenus et la consommation (ERC) pour les années 2000 à 2003 (moyenne sur quatre ans). Selon les données recueillies par l'Office fédéral de la statistique pour la période de 2000 à 2003, le montant des prestations sociales (AVS, caisses de pension et autres prestations sociales) perçues par les ménages étrangers moyens s'élève à 950 francs, celui des dépenses (cotisations aux assurances sociales, primes des caisses-maladie, impôts et taxes) à 2190 francs. Pour les ménages suisses, ces montants atteignent respectivement 1610 et 2145 francs. Si les dépenses de transfert obligatoires sont nettement plus élevées que les revenus de transfert perçus dans les deux cas, le rapport entre les deux valeurs est bien plus positif pour les ménages étrangers.

³³ ODM (2006), Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse, Berne, ODM, p. 104.